



FEDERATION DES AGENCES  
INTERNATIONALES  
POUR LE DEVELOPPEMENT

*Paris ,le 16 octobre 00*

*A Monsieur Jacques CHIRAC  
Président de la République Française,  
Président de l'Union Européenne*

OBJET: Additif au préambule de la charte 4487/00 - convent 50

*Monsieur le Président,*

En complément de notre courrier du 12/10/2000 (Référence: CHARTE 4487/00 CONVENT 50 ).

A la lumière du Projet de Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne, qui sera présentée par la France au sommet des Chefs d'Etats et de gouvernants en décembre 2000 à Nice.

En nous référant au préambule et aux 54 articles qui la composent.

Après avoir relevé le côté positif des dispositions en faveur des citoyens des pays membres de l'Union Européenne.

Il subsiste à notre humble avis, une grande imprécision sur les avantages dont devraient bénéficier les 18 millions de ressortissants de pays tiers, résidant légalement sur le territoire des Etats membres .

**Entre autres (extraits du préambule):**

- a) Le caractère « indivisible et universel de la dignité Humaine »
- b) « Le respect de la diversité des cultures et des traditions »
- c) « La liberté d'établissement »
- d) Ce qui entraîne « des responsabilités et des devoirs » incombant aux instances communautaires pour faire bénéficier les immigrés résidant légalement dans l'U.E des dispositions de la dite charte.

**\* Compte tenu de la contribution décisive des troupes coloniales à la victoire des alliés sur tous les fronts des deux guerres mondiales, sauvant ainsi la civilisation occidentale de la domination totalitaire;**

**\* Compte tenu de la contribution non moins décisive de leur main-d'œuvre à la reconstruction des pays de l'Europe, ravagés par ces guerres dévastatrices.**

Il ne serait ni logique ni équitable d'ignorer leur longue cohabitation pacifique et féconde au sein des populations métropolitaines, sous l'influence d'une infime minorité en mal d'audience électorale, jouant sur de bas instincts xénophobes.

*Il nous a donc semblé opportun de soumettre les propositions suivantes, suite à la lecture du projet de Charte susnommée ( préambule et contenu ).*

*Dans le même ordre d'idées et en conformité avec la lettre et l'esprit du préambule;*

**Nous proposons:**

\* A propos de **l'article 15**:- l'extension du point 2 aux résidents réguliers non communautaires. Et concernant le point 3 : le travail des résidents non communautaires dans les pays de l'U.E. ne doit pas être soumis à autorisation.

\* Pour ce qui est de **l'article 18**: Nous estimons que le droit d'asile relève du Droit Humain qui se situe au-dessus des considérations de frontières, et doit pouvoir donner lieu en dernier ressort à un recours auprès du Haut Commissariat aux Réfugiés.

\* Si **l'article 20** stipule que « toutes les personnes sont égales en **droit** » - ceci sur le plan de principe - nous considérons que ces personnes doivent être aussi égales en **droits** avec toutes les implications, contenus et portées du mot.

\* A propos de **l'article 21** portant sur la « non-discrimination »; nous ne préconisons rien de plus que l'extension du point 2 aux résidents réguliers extra-communautaires.

\* Concernant **l'article 40**, régissant l'élection et l'éligibilité au niveau communal, il doit naturellement être élargi aux ressortissants de pays tiers résidant légalement sur le territoire de l'un quelconque des Etats membres.

\* Enfin, nous souhaitons qu'il en soit de même pour ce qui touche à la libre circulation et le séjour mentionnée par le point 1 de **l'article 45**, ce qui rendra sans effet le point 2 du dit article.

*Monsieur le Président de la République,*

*Connaissant vos courageuses prises de position en faveur des minorités opprimées, nous sommes persuadés que vous examinerez avec bienveillance, ces modestes propositions qui n'ont rien à notre sens d'exorbitant.*

*En votre qualité de Président en titre de l'Union Européenne, vous n'en serez que plus à l'aise pour les appuyer fermement.*

*Au nom des 18 millions de résidents extra communautaires, nous vous exprimons par avance nos plus vifs remerciements.*

*Veuillez croire, Monsieur le Président de la République, à notre profond respect et à notre haute considération.*

*Abdelkbir EL HAKKAOUI*  
Président de la Fédération des AIDE  
et délégué des Organisations de Solidarité  
Internationale Issues des Migrants )

AIDE-Fédération 29 rue Traversière 75012 Paris Tél: 00 33 1- 40 19 91 51-Fax: 00 33 1- 43 44 38 40  
ONG d'action humanitaire et d'aide au développement,  
dotée du statut spécial par le Conseil Economique et Social des Nations-Unies  
[www.aide-federation.com](http://www.aide-federation.com) Email: [international@aide-federation.com](mailto:international@aide-federation.com)  
Email: [aide@discrimination-france.com](mailto:aide@discrimination-france.com)